

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Etiquetage Hygiène et Sécurité

☒ concerné
☐ non concerné

Renferme : hydroxyde de potassium
symbole(s) : corrosif
phrases de risques : R35
conseils de prudence : S26, S27/28, S36/37/39, S45

Raison sociale : SPARKEL S.A.S.
Adresse : Z.A. Les Roseaux – 2, Rue Midi Pyrénées
94460 VALENTON
Email : romette@sparkel.net -- www.sparkel.net
Téléphone : 01.43.86.42.80
Télécopie : 01.43.86.42.81

1. Identification du produit _____

1.1 Désignation commerciale : **JENYO** **code produit : GENAV**

1.2 Types d'utilisation (pour plus de détail, se reporter à la notice technique) :
Dégraissant alimentaire polyvalent surconcentré.

1.3 Fournisseur : ☒ Fabricant (coordonnées ci-dessus)
☐ Importateur
☐ Vendeur
Service à contacter : LABORATOIRE

1.4 Numéros de téléphone d'appel d'urgence :
• Laboratoire : 03.86.87.63.70
• Centre antipoison de Nancy : 03.83.32.36.36

2. Identification des dangers _____

Corrosif.
Provoque de graves brûlures oculaires et cutanées.

3. Composition/informations sur les composants _____

-Préparation à usage uniquement professionnel

-Composants apportant un danger :

Hydroxyde de potassium (N°CAS 1310-58-3 ; N°EINECS 215-181-3 ; symbole C ; R35) : 1%≤c<5%,
Trioxosilicate de disodium (N°CAS 10213-79-3 ; N°EINECS 229-912-9 ; symbole C ; R34, R37) : 1%≤c<5%,
Alcool gras éthoxylé (N°CAS 169107-21-5 ; N°EINECS : non classé ; symbole Xn ; R22, R41) : 5%≤c<10%,
Alkyl polyglycoside (N°CAS 68515-73-1 ; N°EINECS non classé ; symbole Xi ; R41) : 1%≤c<5%.
N.B : Les renseignements entre parenthèses correspondent aux indications du ou des danger(s) du constituant à l'état pur.

4. Premiers secours

En cas d'exposition par inhalation :

En cas de projections ou de contact avec les yeux : rinçage abondant à l'eau (15 minutes en maintenant les paupières écartées) puis lavage avec une solution isotonique stérile de sérum physiologique (0,9%). Dans tous les cas consulter un ophtalmologiste.

En cas de projections ou de contact avec la peau : retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage.

En cas d'ingestion : en cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir ; Faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Produit en solution aqueuse ne présentant pas un caractère inflammable.

En cas d'incendie survenant à proximité du produit :

- Refroidir les récipients exposés au feu.
- Moyen d'extinction approprié : poudre extinctive, mousse, dioxyde de carbone ou eau pulvérisée.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : sans objet
- Risques particuliers : dégagement de fumée contenant de l'oxyde d'azote, du monoxyde et dioxyde de carbone.
- Equipement spécial pour les intervenants : appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : port des EPI (Equipements de Protection Individuelle) indiqués en paragraphe 8.

En cas de dispersion importante du produit :

- Précautions pour la protection de l'environnement : empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières.
- Méthodes de nettoyage : contenir et récupérer les déversements; les absorber avec une terre de diatomée; récupérer les déchets dans des fûts en matière plastique spécifiques et parfaitement identifiés ; les remettre à un récupérateur agréé chargé de leur élimination selon la législation en vigueur.

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation :

- Mesures techniques : sans objet
- Exigences spécifiques : prévoir poste d'eau et/ou douche de sécurité et/ou fontaine oculaire à proximité des postes de travail. Port des équipements de protection individuelle. Ne pas mélanger à d'autres produits. Refermer les emballages après utilisation. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

7.2 Stockage :

- Mesures techniques : le sol du dépôt sera imperméable et disposé de façon à retenir tout déversement accidentel de produit afin d'empêcher qu'il se répande au dehors.
- Conditions de stockage : température entre 5°C et 30°C.
- Matières incompatibles : substances acides telles que détartrant.
- Matériau recommandé pour l'emballage : polyéthylène.

7.3 Utilisation(s) particulière(s) : sans objet

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle_____

8.1 Valeurs limites d'exposition : hydroxyde de potassium (VLE : 2mg/m^3)

8.2 Contrôles de l'exposition :

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle :

- Mesure(s) de protection collective : sans objet
- Mesure(s) de protection individuelle :

8.2.1.1 - Protection respiratoire : sans objet

8.2.1.2 - Protection des mains : gants néoprène ou nitrile

8.2.1.3 - Protection des yeux : lunettes de protection à bords latéraux.

8.2.1.4 - Protection corporelle : vêtements de protection imperméables aux substances alcalines.

8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : sans objet

9. Propriétés physiques et chimiques_____

9.1 Informations générales :

* Aspect :

- État physique : liquide
- Couleur : vert

* Odeur : citronnée

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH à l'état pur : $13,5 \pm 0,5$

Point/intervalle d'ébullition : non mesuré

Point d'éclair : non applicable

Inflammabilité : ininflammable

Danger d'explosion : néant

Propriétés comburantes : néant

Pression de vapeur : non mesurée

Densité : $1,070 \pm 0,005$

Solubilité :

- Hydrosolubilité : oui
- Liposolubilité : non

Coefficient de partage : n-octanol/eau : non mesuré

Viscosité : non mesurée

Densité de vapeur : non mesurée

Taux d'évaporation : non mesuré

9.3 Autres données : aucune donnée

10. Stabilité et réactivité_____

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation décrites dans le paragraphe 7.

10.1 Conditions à éviter : sans objet.

10.2 Matières à éviter : sans objet.

10.3 Produits de décomposition dangereux : sans objet

11. Informations toxicologiques_____

Aucune donnée toxicologique mesurée par des essais sur la préparation elle-même n'est disponible.

En cas d'ingestion : grave brûlure

En cas de contact avec la peau : grave brûlure

En cas de contact avec les yeux : grave brûlure

En cas d'inhalation : aucune donnée

12. Informations écologiques

Aucune donnée écologique mesurée par des essais sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.1 Ecotoxicité : cette préparation est non classée en application de la méthode conventionnelle d'évaluation des dangers pour l'environnement.

12.2 Mobilité : le produit est soluble dans l'eau.

12.3 Persistance et dégradabilité : les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis dans le règlement CE N°648/2004.

12.4 Potentiel de bioaccumulation : pas de possibilité de bioaccumulation car le produit est hydrophile

12.5 Effets nocifs divers : sans objet

13. Considérations relatives à l'élimination

* EXCÉDENTS OU DÉCHETS :

Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel.

Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés (dénomination du déchet : *détergents contenant des substances dangereuses*, rubrique : 20 01 29*).

• EMBALLAGES VIDES :

Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel.

Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés (dénomination du déchet : *emballages contaminés par des résidus de substances dangereuses*, rubrique : 15 01 10*).

14. Informations relatives au transport

☐ Non concerné ☒ Concerné

	ADR/RID Routier/ferroviaire	I.M.D.G Maritime	OACI Aérien
N° ONU, UN/ID	1814	1814	1814
Désignation officielle	Hydroxyde de potassium en solution	Hydroxyde de potassium en solution	Hydroxyde de potassium en solution
Classe	8	8	8
Groupe d'emballage	III	III	III
Etiquette	8	8	corrosive
N° de code danger	80		
Catégorie	3		

ADR	quantités limitées (LQ 7)	5L	colis de 30 kg de masse totale brute
IMDG	quantités limitées	5L	colis de 30 kg de masse totale brute
	arrimage et séparation	catégorie A à distance des locaux d'habitation	

IATA	Instructions d'emballage	Quantité maximale par colis
Avion passager et cargo	Qté limitée : Y818	1L
	818	5L
Avion cargo	820	60L

15. Informations réglementaires

☐ préparation non classée

☒ préparation classée

Selon la Directive 2004/73/CE (29ème Adaptation de la Directive 67/548/CEE) concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses et la Directive 1999/45/CE concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses (y compris 2001/60/CE et 2006/8/CE).

Symbole corrosif

renferme de l'hydroxyde de potassium

R35 : Provoque de graves brûlures.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S27/28 : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 : En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Tableaux N°49 et N°84 des maladies professionnelles .

16. Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche sont destinées à décrire le produit uniquement en termes d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement aux fins de le manipuler et de l'utiliser en toute sécurité.

Cette fiche complète la fiche technique mais ne la remplace pas.

Les renseignements communiqués reposent sur l'état de nos connaissances à la date du 31/10/2007 et font référence au produit en l'état de livraison. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Restrictions d'emplois : le produit altère les surfaces métalliques (aluminium, zinc, étain, cuivre, alliages légers) et en verre.

Information complémentaire : le produit renferme des fragrances potentiellement allergisantes (règlement CE N°648/2004) : d-limonène CAS 5989-27-5 et d'autres de concentration individuelle inférieure à 0,01%.

Paragraphe modifiés : 1, 2, 3, 11, 12, 13, 14, 15 et 16

Texte des phrases R du paragraphe 3:

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R34 : Provoque des brûlures

R35 : Provoque de graves brûlures.

R37 : Irritant pour les voies respiratoires.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.